

« qu'elle doit faire pour plaire à son mari. Or, je vous dis
 « ceci pour votre bien : ce n'est pas pour vous dresser un
 « piège, mais pour vous porter seulement à ce qui est
 « plus saint, et qui vous peut donner un moyen plus facile
 « de vous attacher à Dieu sans distraction. Ainsi celui qui
 « marie sa fille fait bien, mais celui qui ne la marie point
 « fait encore mieux. La femme est liée à la loi du mariage
 « tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt,
 « il lui est libre de se marier à qui elle voudra, pourvu
 « que ce soit selon le Seigneur. Mais elle sera bien plus
 « heureuse si elle demeure veuve, selon le conseil que je
 « lui donne. Et je crois que j'ai aussi en moi l'esprit de
 « Dieu. »

De la virginité dans le mariage.

La virginité est une chose si sublime, et elle est d'un si
 grand prix et d'un si haut mérite devant Dieu, que, encore
 qu'il ait institué le mariage, il a bien voulu qu'elle se pût
 garder dans le mariage même. Nous en avons une infinité
 d'exemples dans l'Ecriture Sainte et dans l'histoire ecclé-
 siastique, où nous apprenons que les partis ont préféré
 cette vertu qui les faisait grands devant Dieu, à une longue
 postérité qui les eût pu faire grands selon le monde. Adam
 et Eve ont vécu vierges dans le mariage, tout le temps
 qu'ils ont demeuré dans l'état d'innocence. La sainte Vierge
 et saint Joseph ont gardé une perpétuelle virginité, laquelle,
 comme témoignent les saints Pères, n'a point empêché que
 leur alliance ne fût un véritable et parfait mariage. L'em-
 pereur Marcien et sa femme Pulchérie ont gardé cette
 pureté virginale toute leur vie, cette impératrice n'ayant
 voulu se marier qu'à cette condition. Nous lisons de même
 de l'empereur Henri et de l'impératrice Cunégonde, ce qui
 leur a mérité à l'un et à l'autre la qualité de saints. Je ne
 passerai pas sous silence saint Edouard, roi d'Angleterre,
 et la reine sainte Edite, qui vivaient devant le monde